

Image not found or type unknown



Bilan energetique pour une location

Par **menaud**, le **11/07/2009** à **12:56**

Bonjour,mon frerern a loue une maison en octobre 08, lors du bail nous n'avons pas eu de bilan energetique??rnes-ce obligatoire???rnrnen juillet il a reçu une facture de 1400€ de edf pour seulement 8 mois dont 875€ pour le gaz (16000 kw/h de chauffage (gaz de ville))je trouve ca exessif,,pour un logement f4 environ 100m2. rnrnA-t-il un recours possible envers le propriétaire sachant que le bilan energetique est obligatoire depuis juillet 2007 pour tout location???rnrnmerci d'avance pour l'aide que vous pourrai m'apporter a ce sujet..rnrncoordialement,,melle menielle audrey

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **22:43**

Bonjour,rnrnIl est effectivement obligatoire de le présenter mais il n'est pas prévu de sanction.rnIl peut donner congé pour trouver un logement à moindre consommation énergétique.